La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickson, du comité des ordres permanents et des bills privés, et auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour conférér certains pouvoirs à la compagnie hydraulique manufacturière de la rivière Richelieu," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement

Sur motion de l'honorable M. Chaffers, secondé par l'honorable M. Chinic, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

· Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickson, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie consolidée des mines d'argent" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Leonard, secondé par l'honorable M. Chaffers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant,

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été rèsolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickson, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de construction de navires de Hopewell," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McClelon, secondé par l'honorable M Wark, il a été

Qrdonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant. Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dickson, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour autoriser Joseph Meunier à construire un pont de péage sur la rivière l'Assomption, dans la province de Québec," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec plusieurs amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors

lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 26. Après "Acte" insérez la clause A.

Clause A.

"Le dit Joseph Meunier ne commencera pas l'érection ou construction du dit pont, ni les ravaux devant en dépendre, avant d'avoir soumis au gouverneur en conseil un plan du dit